



Conditions Générales de Vente

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par KAHUNA SIRI FORMATIONS.

L'inscription à une ou plusieurs formations organisée(s) par KAHUNA SIRI FORMATIONS emporte adhésion pleine et sans réserve aux présentes conditions générales de vente et au règlement intérieur de l'établissement.

KAHUNA SIRI FORMATIONS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales, sans qu'il ne soit nécessaire d'informer ou d'obtenir l'accord de qui ce soit.

Article 2 - Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute inscription est validée qu'à partir de la réception, d'une part, de l'acompte dont le montant est indiqué sur la convention de formation et, d'autre part, de la signature de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

L'Organisme de Formation fournira à chaque participant une convocation précisant les horaires exacts et le lieu de formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Article 3 - Tarifs

Les prix sont indiqués en euros net hors TVA.

Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires et ne comprennent ni les frais d'hébergement, ni les frais de transport, ni les frais de repas.

Toute formation ou module commencé est dû en totalité.

Article 4 - Conditions de règlement

Le montant de la formation est payable 1 mois avant le début de la date de formation ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque, virement ou espèces.

En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être établi à l'ordre de Mme Hauritz, et envoyé à l'adresse suivante : Mme Hauritz - 5 Grand Rue 83111 AMPUS

Les virements sont à effectuer sur le compte :

IBAN: FR62 2004 1010 08292132 6U02 976

BIC : PSSTFRPPMAR

TITULAIRE DU COMPTE: Mme HAURITZ PAULA - 5 GRAND RUE 83111 AMPUS

En cas d'absence ou de retard de règlement, KAHUNA SIRI FORMATIONS se réserve le droit, par simple notification écrite et sans préavis ni formalité, de refuser de délivrer la formation, sans que cela ne donne lieu à aucun remboursement en faveur du client.

Article 5 – Prise en charge par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers, il appartient au stagiaire:

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné;
- d'indiquer explicitement sur la convention quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas KAHUNA SIRI FORMATIONS avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.



Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

Article 6 - Annulation, modification ou report des formations

6.1 De la part de l'Organisme de Formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié. Tous les stagiaires seront notifiés par courriel dans les meilleurs délais en cas d'annulation ou report du stage à une date ultérieure.

Les montants versés seront reportés ou remboursés sur demande du stagiaire.

Toute modification ou annulation de la part de KAHUNA SIRI FORMATIONS ne pourra faire l'objet d'aucune indemnisation et ne pourra en aucun cas être tenu responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le stagiaire.

6.2 De la part du client

Toute formation entamée est due dans son intégralité. Toute annulation ou demande de report de formation doit être notifiée dans un délai d'un mois avant la date de début de formation auprès de l'organisme de formation, soit par téléphone (qui devra ensuite faire l'objet d'une confirmation écrite) soit par email.

Les conditions d'annulation et de report sont les suivantes :

- si le délai d'un mois est respecté, le stagiaire peut demander un remboursement ou demander un report afin de se positionner sur un autre stage (sous réserve de disponibilité).
- En cas d'annulation, passé le délai d'un mois, la caution n'est pas remboursable

Article 7 - Condition de participation

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de KAHUNA SIRI FORMATIONS, joint à la convention de formation.

Si la formation se déroule hors des locaux de KAHUNA SIRI FORMATIONS, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement du règlement intérieur.

Article 8 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Passé ce délai, le contrat est réputé validé, il résulte qu'en cas d'inexécution partielle ou totale du fait de l'employeur ou du stagiaire (abandon non justifié ou motif autre qu'un cas de force majeure), l'organisme formateur se réserve le droit de retenir la totalité du coût de l'action.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un cas de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les heures effectuées seront facturées.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations/Par le stagiaire.



Article 9 - Propriété Intellectuelle

KAHUNA SIRI FORMATIONS est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à KAHUNA SIRI FORMATIONS. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par KAHUNA SIRI FORMATIONS est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Article 10 - Confidentialité

KAHUNA SIRI FORMATIONS, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Article 11 - Informatiques et Libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'OF ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

Ces stipulations protègent aussi les droits des intervenants et/ou formateurs et/ou animateurs de KAHUNA SIRI FORMATIONS. A savoir, que toute diffusion d'image qui serait faite à titre non informatif par une personne qui n'aurait pas obtenu un accord écrit tel que mentionné ci-dessus constituerait une atteinte au droit à l'image et donc une violation de la vie privée passible des recours et sanctions prévues par la loi.

Article 12 – Certification et Exercice du métier

KAHUNA SIRI FORMATIONS informe les stagiaires que le seul fait d'avoir suivi une formation ne garantit en aucun cas la réussite aux évaluations de certification et à l'exercice du métier de praticien en massages bien-être. Il est indispensable que le stagiaire fournisse un travail personnel avant de se présenter à l'évaluation de certification.

L'enseignement prodigué dans le cadre des formations au massage de bien-être n'est pas d'ordre thérapeutique.

Le certificat de formation ne donne pas le droit à poser des diagnostics d'ordre médical et/ou à critiquer les avis et conseils des professionnels de la santé.

Chaque participant est au fait de la législation concernant le massage en France.

Article 13 : Responsabilité – Assurance

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

KAHUNA SIRI FORMATIONS ne peut en aucun cas être tenue responsable du vol de matériels et de biens appartenant aux stagiaires dans l'enceinte des lieux de cours.

Tout accident corporel devra être immédiatement signalé au responsable du stage. Chaque stagiaire doit avoir une assurance personnelle en responsabilité civile qu'il engage pleinement lors de sa venue en formation.



Article 14 - Réclamations – Droit Applicable – Tribunaux Compétents

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation à l'adresse suivante : KAHUNA SIRI FORMATIONS, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Draguignan.

Article 15 – Relation Clients

Pour toute information ou question le client peut transmettre un courriel à :

sirimassageformations@gmail.com

KAHUNA SIRI FORMATIONS, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

